



LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE DANS UN ESPRIT DE JUSTICE SOCIALE

Quels leviers pour encourager la transition écologique ?

SYNTHESE

Auteurs : Guillemette Guicherd, Pauline La Batie et Raphael Culliford,
Clinique de Droit de Sciences Po Paris

Commanditaires : Commerce Équitable France et Repenser les Filières

Partenaire : Mouvement Impact France

SciencesPo



Finalisé en juin 2021.

Les auteurs

Guillemette Guicherd

Double Master Human Rights (Sciences Po) and International Relations (LSE)
Spécialisée en Affaires Internationales

Pauline La Batie

Master Global Governance Studies
Spécialisée en Droit International

Raphael Culliford

Master International Public Management
Spécialisé en Innovation Sociale et Communication

Ce rapport a été produit dans le cadre d'un partenariat avec les étudiants de la Clinique de Droit de Sciences Po Paris. La Clinique de l'École de droit de Sciences Po est un programme pédagogique situé à mi-chemin entre cours théoriques et stages pratiques, articulé autour d'une mission d'intérêt public auprès des communautés - locales, nationales, globales - dans lesquelles s'inscrit le projet de l'École de droit. Cette mission s'appuie sur un engagement actif et approfondi de ses enseignants, de ses étudiants et de ses partenaires sur des problématiques contemporaines de justice et d'innovation sociale.

SciencesPo

Commanditaires

Commerce Équitable France

Fondé en 1997, Commerce Équitable France est le collectif de concertation et de représentation des acteurs français de commerce équitable et réunit une trentaine de membres et d'organisations d'envergure nationale : entreprises, labels de commerce équitable, organisations de solidarité internationale, associations d'éducation à la citoyenneté, mouvements citoyens, réseaux de distribution et acteurs de la recherche et de l'enseignement. Le projet de l'association est de promouvoir le commerce équitable en France et à l'international pour accompagner et accélérer les transitions écologique et sociale des modes de production et de consommation. Le projet politique du commerce équitable est d'œuvrer pour un rééquilibrage du pouvoir et du partage de la valeur dans l'économie. Un prix juste pour les producteur-riche-s et l'adhésion des consommateur-riche-s sont les deux leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.



Collectif Repenser les filières

Le collectif réunit les acteurs de la société civile – ONG's, syndicats et institutions académiques – experts des questions relatives à la chaîne de valeur et de l'autonomisation des travailleurs et des communautés locales face aux intérêts économiques de la mondialisation. Le Collectif a pour objectif de créer un espace de parole où les diverses organisations membres peuvent débattre en profondeur du système économique dominant actuel (le néo-libéralisme) et des moyens de travailler ensemble pour mettre en place des alternatives durables qui donnent la priorité aux personnes et à l'environnement.



Partenaire

Mouvement Impact France

Issu de la fusion entre le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) et du réseau Tech For Good France, le Mouvement Impact France cherche à engager les entreprises françaises dans la transition écologique et sociale avec comme objectif de passer d'une logique de pionniers à la norme. C'est le premier réseau lobbying et business des acteurs économiques à impact qui regroupe différentes communautés de secteurs et qui s'inscrit dans les territoires. Le Mouvement Impact France est notamment à la tête de la coalition #NousSommesDemain. Le Mouvement œuvre à la diffusion et à la mise en débat des conclusions et recommandations du présent rapport.



Préambule

Pour répondre à l'urgence rappelée par le dernier rapport du GIEC et les récentes catastrophes climatiques, il est plus que jamais nécessaire de réorienter nos modèles économiques vers plus de durabilité. Dans ce contexte, la pertinence d'une fiscalité écologique et sociale pour répondre aux grands enjeux actuels se fait de plus en plus forte. En Europe et ailleurs dans le monde, de nombreux gouvernements s'appuient sur ce levier fiscal pour réorienter les choix de développement des entreprises et réaliser leurs ambitions environnementales. La Commission européenne a elle-même récemment invité les Etats membres à s'en saisir davantage.

Encore largement sous-exploitée en France, la plupart des économistes considèrent que la fiscalité différenciée fait pourtant partie des leviers à mobiliser. Une fiscalité basée sur la performance réelle des entreprises en matière sociale et environnementale permettrait d'envoyer des signaux prix propres à réorienter les décisions d'investissement des entreprises pour atteindre les objectifs de transformation écologique et sociale de nos modes de production. Car aujourd'hui encore, produire à moindre coûts sociaux et environnementaux, représente un avantage compétitif par rapport aux entreprises - comme celles du commerce équitable - qui intègrent dans leur modèle économique le coût de mise œuvre de leurs bonnes pratiques. Par ailleurs, un certain nombre de réductions d'impôts, niche fiscale, aides budgétaires attribuées sans conditionnalités sociales ou environnementales, constituent de véritables primes au vice en toute incohérence avec les objectifs politiques fixés par la France, comme par l'Europe, en matière de climat. Ce rapport examine les leviers pour les faire cesser.

Malgré ce contexte, de plus en plus d'entreprises à impact prouvent chaque jour qu'il est possible de combiner développement économique et réponses aux défis sociaux et environnementaux. Les acteurs des écosystèmes d'alternatives économiques, comme le commerce équitable, bénéficient d'une expérience transformatrice pour créer des filières durables et équitables. Ces entreprises ont en outre démontré leurs fortes capacités de résilience face aux conséquences de la crise du COVID-19 notamment, et peuvent, si elles sont accompagnées dans leur développement, alimenter et concrétiser un changement de paradigme pour nos sociétés.

C'est ce constat, qui amène Commerce Équitable France, le réseau Repenser les filières et le mouvement Impact France à réfléchir aux leviers pertinents à mettre en œuvre pour que les règles du jeu économique tiennent enfin compte des contributions effectives des entreprises aux solutions de demain. L'un d'entre eux semble se situer du côté d'une fiscalité écologique et sociale (TVA différenciée, crédit d'impôts, avoir fiscal, impôts etc.) comme levier de rééquilibrage des niveaux de compétitivité des entreprises à impact et de réorientation des stratégies d'investissement du secteur privée en faveur de filières plus durables et plus équitables.

Ce rapport dresse un état des lieux du sujet en France, explore sa mise en œuvre dans d'autres pays et propose des solutions concrètes pour améliorer son efficacité et son acceptabilité en France.

Abstract

Lors de l'accord de Paris et dans le cadre du *Green Deal* Européen et de son Plan Climat, la France s'est engagée à lutter contre le réchauffement climatique : elle vise notamment à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La réalisation de cet objectif est un véritable défi tant ces émissions sont ancrées au cœur de notre société et de nos modes de consommation. Pour réaliser une véritable transition écologique, il est essentiel de transformer notre modèle économique en y incorporant directement les questions de durabilité environnementale plutôt qu'en les considérant comme une réflexion après coup ou un sous-produit espéré. Dans cette optique, les entreprises ont un rôle clé à jouer et doivent se transformer pour faire partie d'une solution commune.

Parmi les outils pouvant être mobilisés pour remédier à cette situation, la fiscalité se présente comme un levier pertinent tant elle constitue un élément central et structurant de notre modèle économique et politique. En effet, celle-ci a un impact considérable sur le comportement d'acteurs économiques qui répondent d'une manière ou d'une autre à des variations de prix dues à la fiscalité. Appliquée à des fins environnementales, elle permet donc d'orienter progressivement les comportements de l'ensemble des acteurs économiques vers un modèle plus durable.

En Europe et ailleurs dans le monde, de nombreux gouvernements s'appuient sur ce levier fiscal pour réaliser leurs ambitions environnementales. Cependant, en France, la fiscalité environnementale demeure sous-exploitée et son image a été ternie par les échecs successifs des dispositifs mis en place en son

nom. Le mouvement des gilets jaunes, apparu en octobre 2018 en réaction à la hausse du taux de la taxe carbone, a souligné le manque de cohérence de certaines mesures de fiscalité environnementale (les grands pollueurs bénéficiant d'exemptions massives) et le caractère régressif¹ de certaines taxes environnementales qui contribuent à creuser les inégalités économiques et sociales. La mise en évidence de l'effet de certaines taxes environnementales sur les ménages les moins aisés invite à mieux prendre en compte les enjeux de justice sociale lors de la mise en place de nouvelles politiques environnementales.

Depuis cette crise, et malgré un sentiment d'urgence climatique croissant chez les Français mis en lumière entre autres par la mobilisation autour des marches pour le climat, le développement de dispositifs de fiscalité environnementale en France est à l'arrêt. Il semble pourtant indispensable de considérer l'ensemble des leviers à notre disposition pour réaliser nos ambitions environnementales et sociales. Dans ce cadre, les obstacles rencontrés par la fiscalité environnementale en France ne peuvent être synonymes de résignation : il est primordial de mieux comprendre le fonctionnement de la fiscalité environnementale, ses atouts mais aussi ses échecs, afin d'aller de l'avant. Ce rapport interroge la pertinence de la fiscalité environnementale comme levier de transition écologique, explore des exemples de dispositifs mis en œuvre dans d'autres pays, et propose des solutions concrètes pour améliorer son efficacité ainsi que son acceptabilité en France afin de contribuer à la construction d'un modèle économique plus juste et plus durable.

¹ Une taxe est dite régressive lorsqu'elle a un effet proportionnellement plus important sur le revenu des plus modestes que sur celui des plus aisés.

Partie I : La fiscalité environnementale : un outil capital pour la protection de l'environnement

La fiscalité environnementale est une branche de la politique fiscale, constituée par un ensemble de dispositifs fiscaux qui visent à la protection de l'environnement. Elle opère grâce à un assortiment de mesures fiscales dissuasives et incitatives :

- **Les mesures dissuasives** englobent toutes taxes portant sur des produits ou actifs ayant des effets nuisibles sur l'environnement. En principe, ces taxes visent à intégrer dans le prix des biens et services le coût des dommages que leur production a causé à l'environnement (ces dommages sont appelés « *externalités négatives* »). Les taxes environnementales engendrent donc l'augmentation du prix des biens et services qui génèrent des dommages environnementaux. Cette modification artificielle des prix est couramment dénommée « *signal-prix* ». Elle constitue le meilleur moyen d'appliquer le principe *pollueur-payeur*² tout en améliorant la compétitivité de produits et services équivalents moins polluants.
- **Les mesures incitatives** s'appuient sur les *dépenses fiscales*³ (exonérations fiscales, crédits d'impôts...) qui avantagent les produits ou comportements favorisant le développement durable.

Ainsi, en principe, la fiscalité environnementale a un caractère *incitatif* car elle vise à modifier les comportements des agents économiques en augmentant le prix des produits dont la consommation est considérée comme non souhaitable et/ou en réduisant le prix des produits dont la consommation est jugée préférable.

Si les politiques publiques ont traditionnellement préconisé la réglementation et les normes environnementales comme premiers outils de protection de l'environnement, la fiscalité environnementale s'est développée depuis quelques années car, outre sa capacité à protéger l'environnement, elle présente le double intérêt de pouvoir atteindre les objectifs climatiques tout en générant des recettes. Du côté des acteurs économiques, la fiscalité environnementale offre plus de flexibilité que les approches par les normes réglementaires pour décider de la manière la plus efficace de modifier leur comportement et de réduire leurs activités nuisibles. Elle constitue donc un outil économique pertinent visant à favoriser la transition écologique en modifiant les comportements des ménages et des entreprises.

² Le principe *pollueur-payeur*, selon lequel « toute personne doit contribuer à la répartition des dommages qu'elle cause à l'environnement », constitue pour les pays Membres de l'OCDE un principe de base pour l'allocation des coûts des mesures de prévention et de lutte contre la pollution décidée par les autorités des pays Membres.

³ Les *dépenses fiscales* sont les avantages fiscaux dont disposent les contribuables lorsqu'ils correspondent à certains critères pour diminuer le montant d'un prélèvement obligatoire. Ces dépenses résultent d'exonérations fiscales, certains revenus n'étant pas imposés, ou de réductions fiscales et de crédits d'impôts introduits par voie législative qui viennent diminuer la charge d'imposition totale pour un contribuable.

Partie II : La fiscalité environnementale en France

II.1.1. Une définition ne correspondant pas à ses objectifs environnementaux

Les institutions françaises ont adopté une définition restreinte de la fiscalité environnementale basée sur la nature de l'assiette fiscale. Celle-ci comprend ainsi « l'ensemble des impôts, taxes et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou, plus généralement, par un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur des ressources naturelles ». Cette définition de la fiscalité environnementale n'est donc pas définie par le mode d'utilisation de ses recettes ou par

l'objectif à l'origine de sa mise en place. Par conséquent, la fiscalité environnementale a traditionnellement été considérée comme un outil de rendement dont la vocation était plus la création de recettes que le changement des comportements. Or, la mise en place de taxes dites "environnementales" (car elles taxent des produits polluants) alors même qu'elles peuvent avoir un impact environnemental limité, nul ou négatif (car elles échouent à faire changer les comportements) contribue à ternir l'image de la fiscalité environnementale en France.

Recommandation :

Revoir la définition française de la fiscalité environnementale pour y intégrer un critère de finalité, afin que toutes les mesures de fiscalité environnementale permettent d'orienter les comportements en faveur de l'environnement ou de financer une action environnementale.

II.1.2. Un outil sous-exploité malgré un fort potentiel

En France, la fiscalité environnementale est peu utilisée, elle représente moins de 5% des recettes budgétaires du pays. Elle est par ailleurs très concentrée : 83% des recettes de cette fiscalité proviennent du secteur de l'énergie et au sein de celui-ci, 60% proviennent des énergies fossiles. Depuis 2014, une composante carbone a tout de même été ajoutée

à la TICPE⁴ pour prendre en compte les enjeux environnementaux. Les résultats sont concluants et la composante carbone de la fiscalité environnementale permet effectivement de réduire les émissions.

Cependant, si les premières hausses du montant de la taxe carbone ont été relativement indolores en raison d'une baisse des cours pétroliers, la

⁴ TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

remontée du prix du baril conjuguée à la hausse de la taxe en 2018 s'est fait vivement ressentir, entraînant la crise des gilets jaunes.

Par ailleurs, ce dispositif est parfois présenté comme nuisible à la compétitivité des entreprises. Pourtant, un récent rapport de l'OCDE⁵ démontre que les emplois impactés par

la hausse du prix du carbone ne concernent que les entreprises les plus polluantes, et sont compensés par des créations d'emplois au sein d'autres secteurs d'activité. La fiscalité environnementale peut donc être efficace sans endommager l'économie, mais elle souffre toujours d'une faible acceptabilité.

Recommandation :

Accroître l'efficacité de la fiscalité environnementale : supprimer progressivement les dépenses fiscales qui ont un impact négatif sur l'environnement ; revoir la méthodologie (associer des engagements de long terme aux dispositifs de fiscalité environnementale, réaliser systématiquement des études d'impact en amont et en aval, simplifier la gestion administrative de la fiscalité).

II.1.3. Une fiscalité mal acceptée

Les problèmes d'acceptabilité sociale de la fiscalité environnementale s'expliquent par les éléments suivants :

- Les effets positifs de la fiscalité environnementale sont largement amoindris par des dépenses fiscales nuisant à l'environnement (ex. remboursement d'une partie du TIC pour le gazole routier). Ces exonérations, crédits d'impôt et autres dépenses fiscales sont plus de deux fois supérieures aux dépenses fiscales dites "favorables" à l'environnement (ex. Crédit d'impôt transition énergétique). Afin de mettre en lumière ce phénomène et de le corriger, le gouvernement a mis en place un "budget vert" qui permet de visualiser l'impact environnemental du budget pour mettre en lumière ce phénomène et le corriger. Si cette initiative marque un progrès certain, toutes les dépenses fiscales ne sont pas considérées et le barème distinguant les

mesures fiscales à impact favorable de celles à impact neutre ou défavorable semble pour l'instant trop généreux : les dépenses défavorables apparaissent comme sous-évaluées

- La fiscalité environnementale est également critiquée pour son caractère régressif. En France, les foyers les plus modestes sont plus taxés par la fiscalité environnementale, en pourcentage de revenus, que les foyers les plus aisés. La facture de fiscalité environnementale des 20% des Français les moins aisés correspond à 7,2% du total de leurs revenus disponibles, soit près de quatre fois plus que les 20% des Français les plus aisés (2,1%). Cette différence s'accroît en zone rurale. Si d'autres taxes françaises ont un caractère régressif, comme la TVA, leur assiette large et taux bas permet une meilleure

⁵ [Taxe carbone : quel impact environnemental et économique dans le secteur manufacturier français ? – ECOSCOPE \(oecdscope.blog\)](https://oecdscope.blog/)

acceptabilité. Des initiatives comme le chèque vert ont été mises en place pour compenser cet effet régressif. Ce dispositif fonctionne mais son effet est peu significatif, notamment en raison de montants insuffisants.

- L'empilement de dispositifs, caractéristique du système fiscal français, le rend trop complexe, ce qui nuit à son acceptabilité, à son efficacité et génère des

inégalités entre les ménages et entre les entreprises.

La fiscalité environnementale en France semble donc rencontrer quelques obstacles, alors que d'autres pays ont réussi à déployer cet outil de manière efficace dans le respect des principes de justice sociale. Si les mécanismes économiques et sociaux qui structurent ces pays diffèrent de ceux développés en France, il est néanmoins possible de tirer quelques leçons de leur expérience.

Recommandations :

Prendre en compte les questions de justice sociale pour résoudre le problème d'acceptabilité : accompagner les ménages et les entreprises les plus touchés par la fiscalité environnementale ; mettre en place des mécanismes de consultation poussés ; mener des campagnes médiatiques et d'information sur la mise en place de nouveaux dispositifs de fiscalité environnementale et les résultats obtenus.

Construire un consensus autour des intérêts de la fiscalité environnementale : former les acteurs politiques sur les questions de fiscalité environnementale ; inviter les candidats à l'élection présidentielle 2022 à se positionner sur ce sujet ; engager une démarche pédagogique autour de la fiscalité environnementale afin de relancer le débat public ; enseigner cette matière aux nouvelles générations (lycée, université).

Partie III : La fiscalité environnementale à l'étranger et les facteurs de l'acceptabilité sociale

Observer le développement de la fiscalité environnementale à l'étranger permet d'identifier certains facteurs qui semblent améliorer son efficacité et favoriser son acceptabilité sociale, et dont la France pourrait s'inspirer afin de garantir la réussite de l'introduction de nouvelles taxes environnementales :

- la construction d'un consensus politique et le soutien de l'opinion publique ;
- la visibilité de la trajectoire de la taxe et l'augmentation progressive du taux ;
- la préservation de la compétitivité des entreprises ;
- la compensation des inégalités et la prise en compte du pouvoir d'achat des ménages ;
- la cohérence de la politique environnementale et la suppression des dépenses fiscales.

III.1.1. L'Exemple de la Suède

Sur la création d'un consensus politique, et l'acquisition du soutien de l'opinion publique : l'*Environmental Charges Commission*, créée en Suède en 1988 afin d'analyser l'intérêt du levier fiscal dans le cadre de la mise en place de politiques environnementales, a convaincu le parti social-démocrate suédois alors au pouvoir de l'intérêt de la fiscalité environnementale par rapport aux outils classiques de la régulation. Aussi, lors de la réforme du système fiscal suédois au début des années 1990, les taxes environnementales ont été placées au cœur du dispositif.

Conscient de l'importance d'un consensus politique pour garantir le succès de la réforme, le gouvernement social-démocrate s'est assuré que des représentants de tous les partis politiques

(libéral, vert, modéré) et l'essentiel des parties prenantes (Agence suédoise de protection de l'environnement, Confédération des entreprises suédoises) siégeaient à la *Environmental Charges Commission* afin que chacun puisse défendre ses intérêts particuliers. La Commission a pris en compte les divergences d'opinion afin de concevoir une taxe carbone qui convienne à tous. Elle a proposé que la taxe carbone soit introduite en parallèle d'une baisse de 50 % du taux de la taxe générale sur l'énergie, afin de ne pas peser trop lourd sur le secteur industriel.

Le dispositif a été adopté par le Parlement suédois en 1990 après avoir obtenu l'approbation générale lors d'une vaste consultation de la population.

Sur l'attention portée aux ménages, la visibilité de la trajectoire de la taxe et l'augmentation progressive du taux : Le taux de la taxe carbone suédoise à son introduction en 1991 était en dessous de 30€ la tonne de CO₂. Le taux a augmenté progressivement pendant 10 ans, avant d'être doublé en 2000 et 2004, dans le cadre du verdissement général de la fiscalité suédoise, à un moment où la taxe carbone avait déjà obtenu le soutien de l'opinion publique, et en échange d'une baisse importante des taux marginaux de l'impôt sur le revenu, évitant donc une augmentation trop importante de la charge fiscale pesant sur les ménages. Le taux poursuit sa trajectoire depuis, garantissant la stabilité et la prévisibilité de l'instrument : en 2018, le prix d'une tonne de CO₂ s'élevait à 120€, soit le taux le plus élevé au monde.

Sur la préservation de la compétitivité des entreprises, la cohérence de la politique environnementale et la suppression des niches fiscales : Lors de l'introduction de la taxe carbone en 1991, le secteur industriel suédois couvert par le champ ETS (soit la plupart des entreprises énergie-intensives) a bénéficié d'une exonération totale afin d'éviter une double taxation ; l'industrie hors ETS a également été partiellement exonérée.

Cependant à partir de 2015, et afin d'achever la transition écologique suédoise, le taux applicable à l'industrie hors ETS a augmenté de manière significative, jusqu'à la suppression des exonérations partielles en 2018 (à la seule exception des rabais sur le diesel agricole et minier afin de protéger la compétitivité de ces secteurs, plus fragiles). Cette hausse n'a pas suscité de réaction particulière des entreprises concernées qui avaient déjà modifié leurs sources d'approvisionnement dans les années 2000 : biomasse-bois pour le réseau de chaleur urbain, biodiesel/bioéthanol en incorporation en quantité faible pour les carburants. Grâce à ces modifications, entre 1990 et 2013, la Suède a réussi à réduire ses émissions de 22%. Les entreprises qui n'avaient pas encore démarré leur transition y ont été encouragées par l'exonération de taxes sur les bioénergies en 2015.

L'approche fiscale de la Suède, qui a pris en compte la santé économique de chaque secteur et s'est montrée particulièrement flexible, a donc permis d'étendre la transition écologique à tous les agents économiques sans perdre le soutien de l'opinion publique.

III.1.2. L'exemple de la Suisse

Afin de s'assurer de la cohérence de sa politique environnementale, et de garantir la visibilité de la trajectoire de sa taxe carbone, la Suisse a conditionné les augmentations du taux de cette taxe au respect des objectifs environnementaux attachés à cet outil. Ainsi, la loi sur le CO₂ de 2011 visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur la période 2013-2020 de 20% par rapport au niveau prévalant en 1990. La loi sur le CO₂ révisée de septembre 2020 renforce ces engagements, avec une cible de réduction des émissions de 50% d'ici 2030. Chaque fois qu'un objectif n'est pas atteint, le taux de la taxe carbone subit une hausse conformément à un barème pré-établi et connu des entreprises et du public, dans la limite d'un taux maximal fixé à 120 francs suisses par tonne de CO₂. En 2016, les émissions ont dépassé l'objectif fixé : le taux par tonne de CO₂ est passé de 84 à 96 francs suisses par tonne de CO₂ au 1er janvier 2018.

III.1.3. L'exemple de la Colombie Britannique (Canada)

Afin de préserver la compétitivité des entreprises, et de compenser les inégalités en prenant en compte le pouvoir d'achat des ménages, la Colombie britannique a instauré une taxe carbone en 2008 avec comme objectif la neutralité budgétaire du dispositif : les contribuables ne devaient pas ressentir l'impact de cette introduction, grâce à la réduction des taxes préexistantes et la redistribution des revenus générés par la taxe aux ménages et aux entreprises. Conscient de la nécessité d'avoir le soutien de l'opinion publique, il était prévu que, si la neutralité fiscale n'était pas respectée au bout d'un an, le salaire du ministre des Finances soit réduit de 15%.

En 2008, de nombreuses mesures ont été mises en place en faveur de cet objectif : baisse de 5% en deux ans du taux de l'impôt sur le revenu des ménages appartenant aux deux tranches les plus faibles ; un crédit d'impôt pour les revenus les plus faibles ; un « *climate action dividend* » de 100 CAD par adulte sans conditions de ressources ; une baisse sur deux ans de l'impôt

sur les sociétés de 12% à 10% ; une réduction sur trois ans de l'impôt sur les sociétés des petites et moyennes entreprises de 4,5% à 2,5%.

Face à la hausse des recettes générées par la taxe carbone, de nouvelles mesures ont été instaurées en 2012 : soutien à la recherche scientifique, crédits d'impôt pour permettre la rénovation des logements des seniors... Au total, 60% des recettes de la taxe ont été redistribués aux entreprises entre 2008 et 2018, et le reste aux ménages. Depuis 2018, le taux de la taxe est augmenté régulièrement ; l'exigence de neutralité a été supprimée afin qu'une partie des recettes puisse être utilisée pour compenser les effets de la hausse pour les grandes entreprises, et pour financer la transition environnementale.

Prenant appui sur les leçons tirées de différents exemples étrangers, de la Suède à la Suisse en passant par le Canada, il est donc possible de proposer quelques recommandations pour permettre, en France, le développement d'une fiscalité environnementale juste socialement, et véritablement efficace.

Partie IV : Recommandations

Afin d'améliorer le fonctionnement de la fiscalité environnementale en France, et de permettre son développement, il est nécessaire de s'intéresser aux enjeux suivants :

Revoir la définition française de la fiscalité environnementale pour y intégrer un critère de finalité, afin que toutes les mesures de fiscalité environnementale permettent d'orienter les comportements en faveur de l'environnement ou de financer une action environnementale.

Accroître l'efficacité de la fiscalité environnementale : supprimer progressivement les dépenses fiscales qui ont un impact négatif sur l'environnement ; revoir la méthodologie (associer des engagements de long terme aux dispositifs de fiscalité environnementale, réaliser systématiquement des études d'impact en amont et en aval, simplifier la gestion administrative de la fiscalité).

Prendre en compte les questions de justice sociale pour résoudre le problème d'acceptabilité : accompagner les ménages et les entreprises les plus touchés par la fiscalité environnementale ; mettre en place des mécanismes de consultation poussés ; mener des campagnes médiatiques et d'information sur la mise en place de nouveaux dispositifs de fiscalité environnementale et les résultats obtenus.

Construire un consensus autour des intérêts de la fiscalité environnementale : former les acteurs politiques sur les questions de fiscalité environnementale ; inviter les candidats à l'élection présidentielle 2022 à se positionner sur ce sujet ; engager une démarche pédagogique autour de la fiscalité environnementale afin de relancer le débat public ; enseigner cette matière aux nouvelles générations (lycée, université).